L'Écho des Estuaires

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

N°48
Sept 2015

Sommaire :

- Le mot du président
- La nuit des carrelets
- L'affaire d'Angoulins
- Quel avenir pour nos poteaux ?
- L'AG 2016
- Commission d'attribution
- L'assurance des carrelets
- Enquête sur les tarets.
- Annonce
- La recette de tante Yvonne : *Filets de soles à la Charentaise*

Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents

Et voilà encore un été de passé. J'espère que la belle météo qui nous a accompagnés pendant ces 2 mois vous a permis de vivre quelques bons moments sur vos perchoirs, de bons moments de convivialité à défaut d'être….peut-être… de bons moments de pêche. Il est vrai que les informations qui sont arrivées à mes oreilles faisaient état de résultats très divers : franchement catastrophiques pour certain à acceptables voire bons pour d'autres. C'est ça la pêche. Heureusement que nous avons tout ce qui faut dans nos cabanes pour compenser le sort quand il n'est pas favorable. Je vous fait confiance pour cela.

Concernant les affaires en cours, l'été n'est pas propice à leur évolution. Mais quand même vous pourrez lire, dans les articles qui suivent, le développement de l'affaire d'Angoulins et le bilan de l'animation culturelle « la Nuit des Carrelets » qui eut lieu pour la 2ème année consécutive à Fouras et St Nazaire et pour la 1ère fois à Port des Barques.

Vous trouverez également dans ces lignes quelques informations qui pourront vous intéresser concernant l'entretien de vos installations.

Enfin, je vous communique pour votre information la teneur d'une lettre que j'adresse à Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant de vieilles demandes toujours pas exaucées. Comme chacun sait : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer » (Guillaume d'Orange).

Amicalement

Votre président, Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques - Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques
Tél : 05.46.84.85.39 - email : president@carrelets-charentais.com - site web : http://www.carrelets-charentais.com

Nuit des carrelets

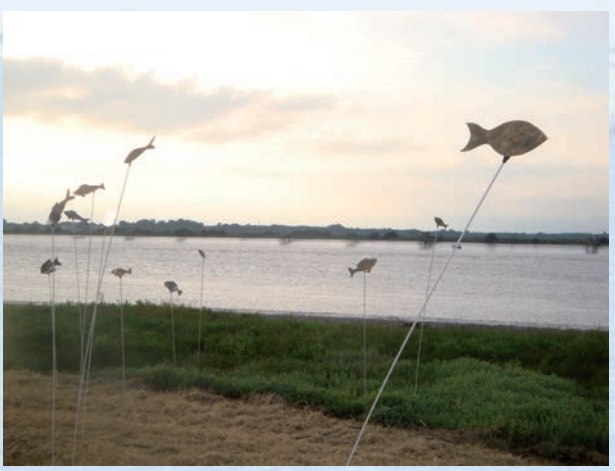
Pour la deuxième année consécutive l'association « Territoires Imaginaires » est venue mettre en valeur notre patrimoine charentais : les 12, 13 et 14 Juin, trois thèmes ont été choisis pour servir de support à cette animation ; la volonté des concepteurs était de proposer à partir de ce support une découverte déambulatoire basée sur trois composantes : la musique, la poésie photographique, l'illumination calligraphique, agrémentées de compositions décoratives insolites où les poissons envahissent le rivage et nos filets de pêches servant de lampions multicolores.

Chaque site avait un thème particulier :

Le vendredi à Fouras, après une présentation des intervenants et des participants, (notre association tenait un stand d'information) les carrelets s'ouvraient pour un voyage sonore avec surprises visuelles et tactiles à chaque ponton.









Le samedi à Soubise sur le bord sud de la Charente, profitant du fond de scène du fort Lupin, les organisateurs avaient la volonté dans un premier temps de faire connaître notre structure et nos identités par un dîner débat où le public pouvait discuter avec les propriétaires de carrelets pour faire un peu de pédagogie, savoir ce que l'on pêche, imaginer notre environnement et quel message écologique nous pouvions transmettre. Dans un deuxième temps, la nuit venue prenait place la féerie lumineuse accompagnée de scènes de théâtre et d'un concert folk.

Le troisième jour, le voyage à Port des Barques ne prévoyait qu'une animation de l'après midi pour s'arrêter à une sieste sonore face aux carrelets. Pour facilité notre volonté d'accueil trois adhérents avaient ouvert leurs installations aux visiteurs ; le tout bercé par un concert de musique douce. Malheureusement pour les organisateurs le beau temps n'était pas au rendez-vous ; dommage cela aurait été parfait.





L'affaire d'Angoulins

C'est sans doute (et j'espère) la dernière fois que je vous entretiens de cette affaire. Le dénouement, à mon avis satisfaisant pour les deux parties, est intervenu et a permis de clore cette affaire.

Rappel des faits : suite à l'étude de dangerosité des carrelets en cas de tempête initiée par la DDTM et la suppression de certains emplacements, la DDTM avait octroyé 3 nouveaux emplacements dans l'anse de la Manon à Angoulins. Un des concessionnaires se mit aussitôt au travail mais la hauteur (désormais préconisée pour une meilleure sécurité) déplut fortement aux riverains de ce secteur. Une association d'opposants fut créée demandant la déconstruction de ce carrelet pour cause de nuisance environnementale de l'anse de la Manon, ajoutant qu'en plus les poteaux utilisés avaient été traités avec des produits interdits particulièrement nocifs pour la santé.

La DDTM fit alors intervenir le service d'État compétent qui statua après un long temps d'analyse et de réflexion qu'il n'y avait pas lieu de déconstruire le carrelet en question pour une dangerosité de ses poteaux supposée mais non avérée. Par contre, dans un avenir proche (2020), le principe de précaution en vigueur imposera de trouver une autre source concernant les poteaux qui ne pourront plus être protégés par les traitements actuels.
D'autre part, la DDTM, dans un souci d'apaisement, accepta à notre demande de supprimer les deux autres emplacements.

Ce conflit semble donc terminé à notre satisfaction.



Quel avenir pour nos poteaux ?

L'affaire d'Angoulins, si elle semble résolue, a cependant une conséquence particulièrement importante pour l'entretien et la construction de nos carrelets : aucun traitement de protection sur les poteaux ne sera toléré après 2020 ce qui veut dire que les poteaux « classe 4 » que l'on trouve dans le commerce ou en réemploi seront interdits. Il y aura obligation d'utiliser des poteaux « classe 5 » , c'est-à-dire non traités.
Le choix sera alors restreint aux espèces suivantes :

- **Bois exotique : le meilleur mais d'un coût prohibitif**
- **Le chêne : excellent pour sa solidité et sa résistance à l'eau de mer. Mais attention, dans certains endroits, comme en bord de Charente, les tarets font leur œuvre destructrice ;**
- **Le châtaigner : Comme le chêne, sa solidité et sa résistance à l'eau de mer en font un des meilleurs bois pour construire nos pontons et de plus il n'est pas sensible aux tarets. Détail d'importance supplémentaire : nos forêts proches en regorgent. L'association est, d'ores et déjà, à la recherche de fournisseurs. Nous vous tiendrons au courant.**

Assemblée Générale 2016

La date n'est pas encore fixée définitivement mais elle se tiendra à la fin mars, soit le samedi 12 soit le samedi 19. Et le lieu sera la salle de la citadelle au château d'Oléron.
Nous vous donnerons les derniers détails dans notre prochain écho.

Commission d'attribution de nouveaux emplacements

A l'heure où nous écrivons ces lignes, aucune date n'a été fixée pour une nouvelle attribution d'emplacements. Cependant, la DDTM, interrogée, nous a fait savoir que la publication des nouveaux emplacements proposés aurait certainement lieu courant octobre et que la commission d'attribution pourrait se réunir en Novembre.
Donc pour ceux qui sont dans l'attente de cette distribution, il y a lieu d'être vigilant dès octobre.

Info sur l'assurance des carrelets

Quelques adhérents se sont plaints que les conditions d'assurance présentées lors de l'assemblée générale n'étaient pas acceptées, en fait, par les 3 compagnies qui avaient manifesté leur intérêt pour ce type d'assurance.
Nous avons fait part de notre étonnement à ces trois agences qui représentent ces compagnies.
Mais malheureusement, ils sont maître du jeu et leur dessein est évidemment d'obliger les demandeurs à transférer le maximum de contrats vers leur compagnie. Dans ces cas là, il y aurait peut-être intérêt à faire jouer la concurrence.
Nous ne pouvons guère en faire plus.

Enquête sur les tarets.

Après l'AG et suite à la demande de quelques propriétaires de carrelets inquiets des attaques sur leur poteaux, nous avons envoyé à tous les adhérents un questionnaire.
Nous avons reçu 41 réponses sur 255 adhérents, dont 5 positives :
- un poteau a du être remplacé par de acacias (Fouras)
- galeries en pieds de poteau (St Palais)
- 2 poteaux changés en 8 ans (Angoulins)
- 3 poteaux mangés (St Laurent de la Prée)
- escalier remplacé tous les deux ans (île Madame)
Proportionnellement au nombre de réponses reçues,on ne peut pas affirmer que la « menace tarets » soit générale, seuls 5 sites semblent touchés et dans chaque site une seule installation.
Cependant cette menace existe ; surtout si la DDTM nous oblige à utiliser des poteaux non traités par les produits actuels.
Une remarque d'un adhérent des Deux Sèvres mérite d'être prise en considération : dans les forêts voisines l'utilisation du « GOUDRON DE NORVÈGE » (goudron végétal) est utilisé comme insecticide pour les animaux venant se frotter sur les troncs enduits de ce produit. Il serait peut être bon de soumettre aux adhérents dont les installations sont atteintes de conserver une partie des poteaux endommagés, de les traiter avec ce goudron, de laisser ces témoins immergés dans l'eau et d'observer le résultat sur les tarets. Il est à noter que ce produit est utilisé en arboriculture comme cicatrisant après une taille et comme barrière fongicide et insecticide. Affaire à suivre donc.

Annonce

Roger Miglierina recherche un propriétaire de ponton carrelet qui accepterait de le laisser accéder à son installation de temps à autre pour peindre et dessiner.
Il est, bien sûr disposé, à participer aux frais ne viendrait que lorsque le propriétaire le lui indiquerait.
Le contacter à l'adresse : roger.miglierina@free.fr ou par tél. 05 46 41 20 37 - 06 77 62 15 73.

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.
Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.

La recette de Tante Yvonne : FILETS DE SOLES A LA CHARENTAISE pour 4 personnes : 4 soles, 8 huîtres, 1kg de moules, 200gr de crevettes, 200gr de champignons de votre choix, 75cl de vin blanc, 2 jaunes d'oeufs,120gr de beurre, 1 petit pot de crème fraîche, 3 cuillers à soupe de farine, 2 oignons, 2 carottes, bouquet garni, jus de citron, sel poivre.
Préparer le fumet avec le vin blanc les têtes, peaux et arêtes des soles, oignons, carottes, sel poivre cuisson 20mn.
Faire ouvrir les moules garder le jus les sortir de leurs coquilles et garder au chaud ouvrir les huîtres les pocher et garder le jus, faire revenir les champignons coupés en dés dans le beurre, sel, poivre, jus de citron, les crevettes décortiquées, verser la moitié du fumet dans un plat à four beurré four th 6 mettre les filets de soles, recouvrir de papier beurré 12mn égoutter les filets dans un plat de service et tenir au chaud dans la porte du four Faire un roux : beurre, farine, le reste de fumet pochage, eau des moules et huîtres, cuire 40mn a feu doux, battre jaunes d'oeufs et crème, verser dans la préparation du roux et laisser réduire un peu ; autour des filets de soles mettre garniture des moules, huîtres, champignons crevettes, napper tout avec la sauce

Bon appétit Tante Yvonne